VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES AL'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,579—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon Geo. H. Théard, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue par-devant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Trois certaine lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Puydras, Magazine Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Peydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Peydras sur 68 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots No 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Peydras sur 68 pieds 9 pouces de profondeur et mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désignées par les nos 401 403, 405 et 407 rue Peydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, sur la même ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme les lots 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, en 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyot le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci dessus. Le dit lot No 1 mesurant 21 pieds, 3 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur en fond sur 68 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 80 pieds d'profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 68 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1, et 68 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Peydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond et mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 407 et 411 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin double en briques à trois étages.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux usages qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 297, borné par les rues B Rampart N. Poydras, Banistage et Perdido, désigné par la A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue B. Rampart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et inégale à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 B. Rampart et comprenant un magasin à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié, et tres B et C sur le susdit devis par Pilié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de façade à la rue B. Rampart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les susdites améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue B Rampart et comprenant un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupés au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet, comme la propriété ci dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur lequelle est désignée par la lettre D, 27 pieds 9 pouces de face à la rue B Rampart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue B. Rampart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages ocupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 8 pieds de large dans le fond et s'ouvrant sur la rue Peydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Felicinas et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Sarg, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Washington, Quatrième Magazine et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 138 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nicholls, voyer daté du 9 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de R. Moulhanson, voyer, le 4 mai 1846 déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données d'après ledit plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, daté du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont designées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Q attenant, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, alle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 150 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 2 pouces, 7 lignes sur la ligne intérieure; et de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 20 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 2 pouces 6 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, élaiveyée en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres en dessus, citerne, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillin etc. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La meilleure porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pilié par la lettre E, et mesurant d'après lui 31 pieds 2 pouces 4 lignes de façade à la rue Magazine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-décrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Pilié et mesurant suivant celui ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et fermant le coin des rues Magazine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2612 et 2628 Magazine à l'encoignure de la rue Quatrième et comprenant une grande bâtisse en briques de deux à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront vendues ensemble.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la neuvième propriété ci-décrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pilié et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans ledit Quatrième District, dans l'ilet No 155, borné par les rues Magazine, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magazine et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magazine et contiennent un magasin avec chambre en dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la troisième propriété décrite, mesurant 21 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3 25 et 3127 rue Magazine et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Riccerville, maintenant le No 524, et borné par rues Octavie, Joseph, Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté, devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, à savoir:

Lots 1, 2, 3 et 4, contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., le tout en bon état.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un an deux ans de série, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreur devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat et de ville de l'année 1907 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice testamentaire.

M. H. L. Favrot, avocat de mineur.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet 2931. Troisième District.

Succession de Leonard Clement Pascal et Marie Anne Nizas Belsdere, sa femme.

No 82,622—Cour Civile de District, Div. D.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Sous les prétentions des actes 70 de 1906 et 153 de 190 MERCREDI, le 13 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé le 17 octobre 1907 par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Division D, je vendrai à l'enchère publique, dans l'affaire ci dessous intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir—

L'ilet 92, Faubourg Washington (maintenant 2931, Troisième District), borné par les rues Solon, Pelopidas, Emilie et Convent, acquis le 23 fév. 1837, livre des transferts 22 fol 421.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

27 oct—27—nov 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une chance pour spéculer en des lots du Troisième District.

Succession de Fred. A. Raclar, et de Johanna E. Tamerton, sa femme.

No 83,100— Cour Civile de District, Division C.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu des dispositions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900, MERCREDI, le 13 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 21 octobre 1907, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots trois, quatre et cinq, ilet vingt trois, [les lots 3, 4 et 5, ilet 23,] Faubourg Montreuil, borné par les rues E mire, Désiré, Robertson et Claiborne, mesurant chacun trente quatre (34) pieds de front à la rue Désiré sur une profondeur de quatre vingt dix [90] pieds. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Désiré et Claiborne.

Acquis le 20 septembre 1834.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et de faire un dépôt de 20 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

27 oct—27—nov 3,10 13

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

EDITION HEBDOMADAIRE

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et les Marchands de Journaux.

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

informant toutes les Matières Publiques pendant la Semaine

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux beaux lots pour construire rue Rocheblave, entre les rues Commune et Gravier.

Philibert Gerard vs Agatha A. P., Fredame de St-Farel et als.

No 83,160. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, commeur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 octobre 1907 par l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme les lots 29 et 30 de l'ilet 57a, et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rocheblave sur les profondeurs suivantes, à savoir: 175 pieds 6 pouces sur la ligne divisant les lots 29 et 30 et 175 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du côté du lot No 30 le plus près de la rue Gravier.

Conditions Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 on 1 et 2 ans devant être représenté par un billet au nom des billets de l'acquéreur en des échéances, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèques spéciales et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles de sécurité pour garantir le paiement de dit billet en crédite billets. L'acquéreur en les acquérant devant assumer les taxes de 1907, déduisant du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte ou les actes de vente pardevant J. E. Percelay Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

26 oct—26 27—nov 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

1713 et 1715 Ave Claiborne, entre les rues Annette et St Antoine.

Succession de Veuve Jean M. Soubiran.

No 83,062—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 12 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 8 octobre 1907, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny (autrefois Prosper) Annette et St-Antoine, désigné sur la lettre B sur un devis dressé par E. Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1899 annexé à un acte passé pardevant J. F Meunier, notaire, date le 17 janvier 1900 et mesurant 42 pieds de face à la rue Claiborne; 175 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue St Antoine. 111 pieds sur la première profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Annette et le divisant du lot A, à laquelle profondeur ledit lot se retrécit 6 pieds 8 pouces et a une deuxième profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes à la ligne du fond, lequel mesurant 35 pieds 4 pouces de largeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1713 et 1715 avenue Claiborne, et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer, et contenant 5 chambres de chaque côté, chambre à bain galerie, hangar, gaz partout et en bonne conditions.

Vendu sujet au bail ci-dessus sur un côté de la propriété.

Conditions — Comptant: 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Arthur B. Leopold notaire, aux frais de l'acquéreur.

E Howard McCaleb, avocat.

12 oct—12 13 20 27—nov 3 10 12

W. R. Metzler.

Vente d'objets abandonnés.

En vertu de l'acte 32 de l'année 1904.

Par ordre du Bureau des Commissaires du Département de Police, je vendrai:

SAMEDI le 9 novembre, à 10 a. m.,

Dans la salle de Police de Patrouille, dans le bâtiment de la Cour Criminelle,

Un lot de Vêtements, Fusils, Revolvers, Bijoux, Couteaux, etc.

Conditions—Comptant sans limite.

W. R. METZLER, Encanteur.

CHAS DONNAUD, Sos, Trés.

27 oct—27—nov 3 6 9

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Actions, Actions, Actions.

Bijouterie.

Philibert Gerard vs Agatha A. P. Fredame de St Farel et als.

No 83,160—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 12 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 octobre 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Dix (10) actions du fonds capital de la "National Acid Company" de la Nouvelle-Orléans, situées par certificat No 39, daté le 29 novembre 1899, de la valeur au pair de cent dollars par action, étant au nom de H A. Frederic.

2° Deux (2) actions du fonds capital dans la même compagnie, situées par certificat No 145, daté février 1901, également au nom de H A Frederic.

3° Vingt cinq (25) actions du fonds capital de la Standard Gasoline Chemical Manufacturing Company de la Nouvelle Orléans, attestées par certificat No 17, daté le 29 janvier 1887, aussi au nom de H A. Frederic.

4° Un lot de bijouterie.

Le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant.

27 oct—27—nov 3 10 12

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur du 7me District

Contigue à la "Water Purification Plant."

Cottage et 4 lots de terre

Coin des rues Gen'l Ogden et Cohn, et portant le No municipal 1901 rue Gen'l Ogden.

Lavinia Johnson vs Gus. A. Mattie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 83,660—Division D.

EN vertu d'un ordre de jugement par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Division D rendu et lu en Cour ouverte le 25 octobre 1907 et lu et signé le 24 octobre 1907 dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—MARDI, le 3 décembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir.

1° Deux certains lots de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans en cette portion autrefois connue comme Carrollton, et désignés par les numéros 21 et 22 d'après un devis annexé à un acte de vente par B. N. Fortier à A. Robinson, passé pardevant Frederick Deibel, un notaire en cette ville, le 21 février 1871, dans l'ilet 102, borné par les rues Eagle ou Mary, Cohn, Huitième, maintenant Spruce, et Jackson, maintenant Général Ogden. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden par cent vingt pieds de profondeurs entre lignes parallèles.

Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Jackson, maintenant Général Ogden, et Cohn, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connue par le numéro municipal 1901 rue Général Ogden.

2° Un autre certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite et désigné comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot ou 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite et désignée comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Le lit lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou General Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Burnière Renen, notaire, aux frais des acquéreurs, et devant assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

J. J. McCaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—nov 3 10 17 24—déc 1 8

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 26 Novembre 1907.

In re. Dorothy Wagner, femme de Frederick Glaeser, vs Frederick Glaeser.

No 86,641. Cour Civile de District Div. B.

Bâtisse de Valeur à Trois Etages,

No 729 RUE CONTI,

(Entre les rues Royale et Bourbon)

Que 200 pieds de la Maison de Cour de Deux Millions de Dollars, maintenant en construction.

Cette Propriété n'a pas d'égale pour objet de spéculation.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER Encanteur—En vertu de et conformément à un jugement rendu le 21me jour d'octobre 1907 et signé le 25me jour d'octobre A. D. 1907, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, ordonnant et décrétant une dissolution de la communauté, et en vertu d'un ordre daté et signé le 25me jour d'octobre A. D. 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ordonnant la vente à l'enchère publique de la propriété immobilière appartenant à la communauté et adressé à moi, je, Peter Gallagher, un Encanteur dûment licencié et autorisé, offrirai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, MARDI, le 26 novembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bourbon, Royale et St Louis, désigné par le numéro six (6) sur un plan dressé par H. Howard, architecte, le 20me jour de septembre 1845 et déposé comme plan 103 dans le livre des plans de Théodore Guyot, un notaire en cette ville; ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt sept (27) pieds sept (7") lignes de face à la rue Conti sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante trois (73') pieds et neuf (9") pouces, ladite propriété est bornée sur un côté par le lot No Cinq (5) et sur l'autre côté par le lot No Sept (7) et dans le fond par une allée ou passage, ayant trois (3') pieds, huit (8") pouces et quatre (4") lignes de largeur, s'ouvrant à la rue Bourbon et en commun audit lot, et contigu à la propriété; étant la même propriété qui était acquise par Frederick Glaeser, par acte pardevant Francis D. Charbonnet, notaire de cette ville, le 6 mai 1904. Titre enregistré en le livre des Transferts 198, folio 144.

Conditions—Comptant, les taxes de ville et d'Etat de 1907 devant être assumées par l'acquéreur; l'acte de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur, et un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGER, Encanteur.

Bureau, 846 rue Commune.

Thompson B Walker et Benjamin J. Wolf, avocats pour la demanderesse.

26 oct 26 27—nov 3 10 17 24 26.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie propriété du Troisième District,

MERCREDI, le 27 novembre 1907, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Frank Simeon vs George Omer et Auguste Simeon jeune.

No 83,279—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le 22 octobre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je, au moment et à l'endroit ci-dessus mentionné vendrai comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1047, borné par les rues Miro, Galvez, D'Abadie et Gonzaga; désigné par le No 16, sur un devis annexé à un acte de vente pardevant Antoine Deriocourt, notaire en cette ville le 19me jour de mai 1875, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, d'après ceci, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Miro sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles pour l'année 1907, aussi bien que pour l'acte de vente pardevant John F. A. Hebel, notaire, ne devant recevoir aucun revenu excepté après le passage dudit acte, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication avec

GEO. ST. PAUL, Encanteur.

127 rue Carondelet.

A. A. Chiesgue, A. J. Peters, avocats.

27 oct—27—nov 3 10 17 24 27

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary Ainsworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 84,157—Division D. Attendu que Charles DeBinder a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ainsworth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—W. J. Fermente, avocat. 8 nov 1f

Succession de Henry Von Hofen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,184—Division B—Attendu que Charles Von Hofen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Von Hofen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Woodville & Woodville, avocats. 6 nov—1f

Succession de Jessie Darling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 78,579—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est en peut en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfe Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

7 nov—7 11 16

Succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,130—Division D—Attendu que Adolfe Dugué, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession conjointe de feus Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 7 nov—7 11 16

Succession de Antonine ou Antonie Salario.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 84,061—Division C—Attendu que Mme Lizzie Batch, veuve de Antonine ou Antonio Salario, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antonine ou Antonio Salario, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. — Zengel, Thomas & Bethem, avocats

30 oct—3 —nov 3 8

Succession vacante de Alfred Duverger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,097—Division D—Attendu que Adolfe Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration et de curateur dans la succession vacante de Alfred Duverger, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. T. Florance, avocat. 5 nov—5 9 14

Succession de Geo. W Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 83,265 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve George W. Ryan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—P. L. Fourchy, avocat.

31 oct—31—nov 4 9

Succession de John